



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

**Dépôt / Reçu le**

Rése  
at  
Moni  
bel



**\*24016446\***

**17 JAN. 2024**

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : **0479 186 730**

**Nom**

(en entier) : **European Liability Insurance for the Nuclear Industry**  
(en abrégé) : **E.L.I.N.I.**

Forme légale : **Association d'Assurances Mutuelles**

Adresse complète du siège : **Avenue Jules Bordet, 166 - Bte 2 - B 1140 Bruxelles**

**Objet de l'acte : NOMINATION DU COMITE EXECUTIF - PROCURATIONS**

#### NOMINATION DU COMITE EXECUTIF

Lors du conseil d'administration du 19 septembre 2023, les personnes suivantes ont été désignées en tant que Comité Exécutif à partir du 1 janvier 2024:

- M. Treillard, Jean-Denis, Managing Director, domicilié Rue Sully 7, Montfort l'Amaury, France
- M. Machtelinckx, Jo, Financial Manager, domicilié Groenstraat 1/A, Lierde, Belgique
- Mme. Laguna, Maria, Deputy Managing Director, domiciliée Rue des Palmiers 23, Woluwe-Saint-Pierre, Belgique

#### PROCURATIONS

Lors du conseil d'administration du 18 octobre 2023, les procurations suivantes ont été approuvées à partir du 1 janvier 2024:

#### Matières Financières

Pour effectuer tout transfert et signer tout document dans le cours des affaires de l'association pour le fonctionnement des comptes en banque et des comptes d'investissement, pour recevoir tous paiements et en donner valablement quittance, signer et endosser les quittances, les traits, etc..., les règles suivantes seront applicables :

Pour tout montant jusqu'à € 20 000, la signature de l'un des membres du Comité Exécutif (Jean- Denis Treillard, Jo Machtelinckx ou Maria Laguna) est requise.

Pour tout montant inférieur à € 500.000, la signature de deux personnes mentionnées dans la liste suivante est requise :

- Jean-Denis Treillard
- Jo Machtelinckx
- Maria Laguna
- Marleen Vercammen

Pour tout montant entre € 500.000 et € 20.000.000, la signature de deux des personnes citées ci-après est requise: Jean-Denis Treillard, Jo Machtelinckx, Maria Laguna et Marleen Vercammen.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Pour tout montant supérieur à € 20.000.000, la signature d'une personne de chaque groupe (deux signatures au total) est requise:

- Jean-Denis Treillard ou Maria Laguna (groupe 1) ; et
- Jo Machtelinckx ou Marleen Vercammen (groupe 2).

#### Matières d'Assurances et de Réassurances

Pour tout document concernant les matières d'assurance et de réassurance dans le cours normal des affaires de l'association qui évoquent un engagement de celle-ci, cette dernière est légalement engagée par la signature du Managing Director (Jean-Denis Treillard) ou du Deputy Managing Director (Maria Laguna), ou par deux des signatures suivantes :

- Jo Machtelinckx
- Sophie Elhaut
- Thierry Counotte
- Marleen Vercammen

#### Matières Administratives

Pour tout action ou tout document concernant l'administration dans le cours normal des affaires de l'association qui évoquent un engagement de celle-ci, cette dernière est légalement engagée par la signature de l'un des membres du Comité Exécutif (Jean-Denis Treillard, Jo Machtelinckx, ou Maria Laguna) ou par deux des signatures suivantes :

- Sophie Elhaut
- Wim Gemis
- Thierry Counotte
- Marleen Vercammen
- Ira Yzeiraj

Jean-Denis Treillard  
Managing Director

Jo Machtelinckx  
Financial Manager